

# Compte rendu du Groupe de Travail CTSD « direction et fonctionnement de l'Ecole » Mardi 11 février 2020

Administration : Mme Cassan (DIMOS), M Fichet (IA), Mme Garrigue Sacher (IEN Aubusson)  
Directeur.rice.s nommées par l'administration : Charlotte Marchive, Fanny Cotton  
Organisations syndicales : FO / UNSA / SNUipp-FSU 23

Le SNUipp-FSU23 souhaite faire un propos liminaire :

*Pour le SNUipp-FSU23, il est regrettable que le Ministère ait attendu un accident grave -le suicide de notre collègue Christine Renon, directrice à Pantin (93)- pour se saisir de la problématique de la direction et du fonctionnement de l'école.*

*La direction et le fonctionnement de l'école sont en souffrance depuis trop longtemps. Le protocole de direction en 2006 n'a pas été respecté notamment concernant l'aide administrative, une circulaire de 2014 qui prévoyait des engagements sur la simplification administrative a accouché 2 ans après localement d'un relevé de décisions non appliquées depuis...*

*Les personnels ne souffriront pas que l'administration se moque une nouvelle fois d'eux !*

*Nous avons une obligation de résultats !*

*Dans ce contexte, nous considérons qu'il n'y a pas lieu de passer un temps démesuré sur un état des lieux maintes fois réalisé (diagnostic ARACT de juin 2017 avec des préconisations restées sans suite, réunions directrices menées par les IEN avec un retour vers les personnels sur une seule circonscription, état des lieux des organisations syndicales portés régulièrement) et dont les conclusions sont convergentes !*

*C'est dans ce contexte que le SNUipp-FSU23 a dès le CTA du 14 octobre 2019 mis sur la table 15 mesures d'urgence (cliquez ici pour y accéder) à mettre en œuvre rapidement. Rien n'a été fait.*

*Manifestement, vous n'avez pas pris la mesure de la situation. Des collègues que vous avez vous-même convoqué.e.s n'ont pas été remplacé.e.s et ont donc fait le choix de renoncer à porter leur voix que vous aviez vous-même sollicitée ! Pour d'autres collègues présentes aujourd'hui, vous aviez, avant notre intervention, fait le choix de n'assurer le remplacement que la matinée alors qu'elles auraient eu plus d'une heure de route à faire sans avoir le temps de manger pour retourner en classe l'après-midi !*

*Nous voulons sortir de ce groupe de travail avec des mesures précises qui seront mises en œuvre sans délai.*

*Nous avons sollicité des documents de travail (états des lieux déjà réalisés par l'ARACT, retour des réunions de circonscription, plan de formation prévu et réalisé des directrices d'école...). Nous avons sollicité un ordre du jour précis, nous n'en avons pas reçu.*

*Enfin, l'administration a fait le choix de nommer des directrices d'école à ce groupe de travail, en dehors de la représentation des personnels issue des urnes : nous vous demandons de les assurer de la totale liberté de ton et de parole.*

L'IA distribue en séance le compte-rendu des réunions de consultation des directeur.rice.s des trois circonscriptions en décembre. [Vous pourrez le retrouver en cliquant ici.](#)

Le SNUipp-FSU 23 a porté des propositions (issues du relevé de conclusions produit suite à la réunion de la commission direction et fonctionnement de l'Ecole du SNUipp-FSU 23) pour chacune des thématiques soulevées. Ces propositions ont été approuvées par les autres organisations syndicales (FO, UNSA).

## **Les décharges de direction :**

Constat : Les décharges de direction des écoles à 1 classe sont souvent calées en fonction des décharges des autres écoles. Elles sont assurées par des brigades mobiles qui peuvent être différents selon les besoins en remplacement. Les décharges des écoles de 2 à 3 classes sont assurées par les personnels TRS dont l'emploi du temps est établi à la rentrée et dont le secteur varie selon les années empêchant toute anticipation et stabilité pédagogique.

## Propositions du SNUipp-FSU23 :

- anticiper les décharges en organisant des rotations programmées sur la base d'un calendrier annuel,
- créer des blocs géographiques afin d'apporter une stabilité pédagogique (annuelle et pluriannuelle): des supports TRS dédiés uniquement aux décharges de direction, sur un secteur connu, doivent être proposés au mouvement afin de garantir la stabilité pédagogique et éviter le turn-over des personnels.
- lier les temps partiels aux décharges de direction de début d'année. Le SNUipp-FSU 23 demande que les temps partiels hebdomadaires à 80% sur autorisation soient proposés et accordés à tous les personnels qui en feraient la demande. Ainsi, les personnels, exerçant à 100% en début d'année (pendant 7 semaines) puis à 75% le reste de

l'année, ne « consommeraient » pas de TRS sur la première période et libéreraient mécaniquement 7 jours de services (par personnel) pour assurer les décharges.

- accorder 2 jours de décharges par période pour les directeur.rice.s d'école à 1 classe
- retirer du règlement départemental la possibilité que les personnels TRS en sous-service puissent être mobilisés pour assurer des missions de remplacement afin de mettre à profit ce temps pour assurer des décharges de directions : ce serait alors un signal fort reconnaissant pleinement le rôle des directeurs et directrices d'école dans leur fonction. A défaut, l'affichage de l'administration serait que ce temps de décharge alloué à la fonction est annexe voire accessoire.
- les décharges doivent être sanctuarisées : les décharges prévues ne doivent être ni reportées, ni annulées. Ceci est une condition nécessaire pour permettre aux directeurs et directrices de programmer le travail de direction et les relations avec les différents partenaires. A défaut, le travail est trop souvent empêché.

Sur cette thématique, l'IA a renvoyé à sa difficulté à maintenir et développer un volant de brigades en nombre suffisant. Il semblait découvrir et prendre la mesure du fait que l'augmentation du régime en 2015 de décharge n'a été ni financé ni intégré dans la carte scolaire par l'IA précédent alors que le SNUipp-FSU23 avait alerté et chiffré dès l'origine à 7 emplois cette évolution. Il est regrettable que l'IA prenne la mesure du problème seulement maintenant alors qu'il a depuis préparé 3 cartes scolaires et qu'il s'est privé d'un moyen de remplacement en créant un poste de chargé de mission refusé par toutes les organisations syndicales.

### **Relations avec les collectivités :**

#### **Propositions du SNUipp-FSU 23 :**

- la saisie des élèves dans ONDE doit être gérée par les mairies à qui il revient la responsabilité de l'inscription des élèves.
- créer une charte sur l'équipement des écoles (téléphone sans fil, ordinateur récent, armoire qui ferme, accès à internet avec un débit suffisant, ...) afin que les directeur.rice.s aient l'assurance, quel que soit le lieu d'exercice, de bénéficier des conditions matérielles nécessaires à l'exercice des missions de direction.

## **Direction et mairies: la charte d'équipement du SNUipp-FSU**

Parmi ses 16 engagements (voir ci-dessous), le ministère fait état d'« une sensibilisation des maires à la démarche de simplification des tâches administratives au profit d'un fonctionnement efficace des écoles. » Pour répondre à cette logique, le SNUipp-FSU lui a fait part d'une liste de l'équipement de base indispensable au bon fonctionnement d'une école. Une liste minimum à compléter en fonction de la situation locale.



### **Immobilier**

- Une pièce à usage de bureau
- Un espace dédié à l'archivage et aux rangements collectifs divers



### **Mobilier**

- Un bureau avec un fauteuil et des chaises (recevoir les élèves, les parents d'élèves, les partenaires...)
- Une armoire forte (fermant à clé et sécurisée) pour y ranger les documents importants et confidentiels, l'argent en espèces, les chèquiers, le petit matériel (vidéo-projecteur, appareil photo...)
- Mallettes PPMS (telles que défini au BO) avec renouvellement selon date de péremption
- Une armoire à pharmacie fermant à clé



### **Équipement**

- Un ordinateur de bureau (non obsolète) doté d'un anti-virus
- Un copieur et/ou une imprimante laser couleur connectés à l'ordinateur (nécessaires à la diffusion des affichages officiels)
- Une réserve de consommables en quantité suffisante pour l'ensemble du matériel et un service de maintenance

- Un téléphone (sans fil) équipé d'un répondeur
- Du matériel de bureau : ramettes de papier, timbres (ou franchise postale), clé USB ou disque dur externe, enveloppes (élections des délégués des parents + courriers), petites fournitures (chemises, stylos etc ...) en quantité suffisante
- Une pharmacie et des trousseaux de secours régulièrement renouvelés

- Des panneaux d'affichage pour la communication interne et externe



### **Autres éléments**

- Trois sonneries distinctes (incendie, PPMS, attentat/intrusion)
- Des clés de l'école en nombre suffisant
- Un dispositif pour l'ouverture à distance du portail (visiophone, témoin de fermeture)

Le SNUipp-FSU 23 demande à ce que le DASEN se rapproche de l'AMAC sur ces 2 sujets.

L'IA indique qu'il ne peut rien imposer aux élus et donne l'exemple de la Convention ruralité. Le SNUipp-FSU23 lui demande la même politique volontariste pour garantir l'équipement des écoles qu'il a eu pour engager les élus par cette convention à regrouper les écoles et à fermer les plus petites d'entre elles.

- clarification du cadre des relations avec la collectivité, des responsabilités de chacun, ainsi que les interlocuteurs et les procédures (qui de la commune ou de la communauté de commune a quelle responsabilité, quelle compétence sur quel temps (scolaire ou périscolaire)).

L'IA comprend l'intérêt d'une telle mesure mais indique qu'il n'est pas lui-même en mesure actuellement de faire le clair sur cette question.

Sur la relation avec la collectivité, l'IA s'est engagé à ce que la hiérarchie prenne le relai concernant des demandes éventuelles (administratives, de réparations...) des directeur.rice.s qui n'auraient pas abouti auprès des collectivités.

### **Formation :**

#### **Propositions du SNUipp-FSU23 :**

- application du cadre réglementaire existant tant dans le volume que dans le contenu conformément au BO du 11/12/2014. Il s'agit entre autre de mettre en place l'équipe de formation des directeurs et directrices, intégrant des directeurs et directrices d'école, afin de construire le plan de formation continue pour que les propositions soient conformes aux besoins des personnels.

- convoquer des réunions de directeur.rice.s de début d'année qui soient plus un échange avec une remontée des besoins de la part des directeur.rice.s qu'une réunion descendante.

- remettre dans le plan de formation initial et continue le volet pédagogique de la mission de directeur.rice d'Ecole (animation d'équipe, ...) afin que les formations proposées ne soient pas uniquement techniques, réglementaires ...

- inclure dans la formation initiale et continue des temps de formation pratique : comment convoquer et mener un conseil d'école, un conseil des maîtres, une équipe éducative..., formation à la gestion de conflits, ...

### **Élèves à besoin éducatifs particuliers :**

**Constat :** Le SNUipp-FSU 23 dénonce la tendance à devoir effectuer un grand nombre de démarches administratives pour finalement bénéficier d'une aide à la prise en charge de la difficulté scolaire qui n'est pas à la hauteur des besoins. Le SNUipp-FSU 23 dénonce l'absence de possibilité de prévention de la difficulté scolaire qu'elle soit relative aux apprentissages ou qu'elle soit comportementale du fait de RASED incomplets et en nombre insuffisant.

#### **Propositions du SNUipp-FSU 23 :**

- recréer des RASED complets en nombre suffisant et répartis sur tout le territoire

- avoir un interlocuteur unique selon les situations : le RASED pour les situations relatives à la difficulté scolaire, le référent de scolarisation pour les situations relatives aux élèves en situation de handicap, l'IEN pour la gestion de crise notamment pour les élèves hautement perturbateurs.

- flécher un remplaçant par enseignant.e référent.e afin d'assurer les équipes de suivi de scolarisation sur le temps de classe.

- les élèves non francophones ne doivent pas rester sans prise en charge adaptée. Les moyens financés sur le BOP 140 (1er degré) doivent intégralement être utilisés pour les élèves du 1er degré tant que la couverture des besoins de la maternelle au cycle 3 ne sont pas couverts.

L'IA, en réponse aux propositions, a beaucoup mis en avant le fait qu'il n'avait pas la main sur les structures du médico-social mais n'a pas répondu sur les manques en matière de politique de prévention de l'Education nationale (médecine scolaire, RASED incomplets et en nombre insuffisants)

### **Fonctionnement d'école :**

#### **Propositions du SNUipp-FSU 23 :**

Communication électronique :

Les informations officielles doivent toutes converger via une lettre hebdomadaire :

- de la DSDEN, conformément au protocole national de simplification administrative pour les informations et commandes administratives.

-de la circonscription pour les informations et demandes relevant de l'aspect pédagogique

Ces lettres hebdomadaires doivent être communiquées directement à l'ensemble des agents, sans transiter par la direction d'école. Aucun mail ne doit être envoyé en dehors des heures de service, aucune réponse ne doit être exigée en dehors du temps de décharge dédié à la direction d'école.

Un blocage des mails dans les boîtes du rectorat doit être envisagé de 18h00 à 8h00 du matin.

**L'administration ne doit pas demander de réponse dans un délai inférieur à 15 jours** et en tout état de cause aucun document ni aucune réponse ne peut être exigé avant l'obtention d'un temps de décharge par le directeur ou la directrice concernée. Les lettres hebdomadaires imposent un peu d'anticipation et de structuration des demandes et éviteront des demandes instantanées.

**Organiser la communication entre l'employeur et ses agent.e.s:** les actes concernant les adjoint.e.s, congé formation, convocation animations pédagogiques... doivent être envoyés directement sur leur boîte professionnelle ; l'école n'est mise en copie pour information que lorsque que cela touche au fonctionnement de l'école : absence, convocation ...

**Mise en place d'un calendrier trimestriel** des tâches précises à effectuer avec des délais de retour anticipés et affichés.

Le SNUipp-FSU23 a rappelé à l'IA que l'objet de ces groupes de travail avaient pour vocation de faire état des besoins, y compris dans des domaines sur lesquels l'IA n'a pas la main. Le SNUipp-FSU23 lui a donc demandé de faire remonter les besoins suivants et une position claire unanimement partagée :

- **les personnels sont opposés à la création d'un statut hiérarchique de la fonction de direction d'école :**
- mise en place d'une aide administrative statutaire et pérenne pour chacune des écoles est nécessaire,
- l'attribution d'une décharge hebdomadaire pour tous (1 à 3 classes :  $\frac{1}{4}$  temps hebdomadaire ; 4 à 6 classes :  $\frac{1}{2}$  temps hebdomadaire ; 7 à 9 classes :  $\frac{3}{4}$  temps hebdomadaire ; + de 10 classes : décharges totales)

Le SNUipp-FSU23 attend désormais des réponses claires aux propositions formulées. Certaines sur la communication peuvent intervenir sans délai : il s'agit de réguler la communication interne au département et demander à l'échelon académique de transiter par la DSDEN pour communiquer avec les écoles. D'autres trouveront des réponses dans les opérations de carte scolaire. Nous mesurerons alors s'il s'agit là d'une opération de communication (comme les précédentes sur le sujet) ou de l'engagement de l'IA sur un dossier en souffrance depuis trop longtemps.

Retrouvez également le compte rendu du groupe de travail CHSCTD sur le même sujet.

*Pour le SNUipp-FSU 23 : Audrey Blé, Céline Butte, Fabrice Couégnas, Peggy Coutaud, Luc Marquès, Marianne Rouchon, Christophe Ruby,*